

**AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

SUR

**LE BILAN D'ACTIVITES
ET LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGION REUNION
POUR L'EXERCICE 2008**

***Adopté à l'unanimité des membres du Bureau présents et représentés, le 12 juin 2009,
par délégation de l'assemblée plénière du C.E.S.R.***

« POLITIQUE REGIONALE »

La commission prend acte du bilan d'activités et du compte administratif de la Région pour l'exercice 2008.

Concernant les secteurs relevant de son champ de compétences (ressources humaines, patrimoine et logistique, coopération régionale, recherche et innovation), la commission souhaiterait que soit adoptée, une présentation en tableau identique à celle du secteur des affaires économiques, qui offre une grande lisibilité (objectifs, actions, moyens, indicateurs, ...).

I – SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »

Ressources humaines

La commission a sollicité, à plusieurs reprises, la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Pour ce faire, le Conseil régional se doit de mettre à jour certains outils de pilotage. Ceux-ci (organigrammes hiérarchiques et fonctionnels, fiches de poste, tableau des effectifs, ...) sont des préalables sur lesquels doit s'appuyer un tel dispositif.

Budget et finances

La commission note que la collectivité « poursuit » un travail d'évaluation des charges nouvelles transférées dans le cadre de la loi du 13 août 2004. Aussi, elle réitère sa demande d'être destinataire de ses résultats dès que possible, compte tenu de l'incidence sur les finances régionales.

La commission déplore ne pas être destinataire du Programme Pluriannuel des Investissements, dont la réactualisation est prévue depuis 2005...

Si la commission soutient la politique en faveur des grands projets d'investissement, elle considère que celle-ci ne doit pas se faire au détriment des autres interventions relevant de la collectivité.

Recherche/Innovation

La commission avait souligné lors de l'examen du projet de budget pour 2009, l'effort réalisé dans le rapport de présentation générale, récapitulant l'ensemble des financements accordés à la recherche et l'innovation. Celui-ci se retrouve dans le bilan d'activités, toutefois, elle rappelle que cet axe prioritaire et transversal pourrait être identifié dans chacun des rapports sectoriels.

Patrimoine et logistique

La commission regrette l'absence de présentation sectorielle pour le patrimoine et la logistique.

II – SECTEUR « AFFAIRES EUROPEENNES »

La commission réitère son souhait de voir apparaître un rappel synthétique des différents projets bénéficiant de l'appui des financements européens. Cette présentation permettrait, notamment, de pouvoir mettre en exergue l'importance de l'intervention de l'Europe à la Réunion.

Elle souligne, à nouveau, tout l'intérêt à accorder à l'évaluation des politiques publiques et rappelle que le C.E.S.R. devrait être associé, dans le respect du principe de bonne gouvernance, aux opérations d'évaluation ex post du DOCUP prévues en 2010.

Enfin, la commission souhaiterait être informée (par les services concernés), d'une part des évolutions des A.P.E., depuis la signature des accords intérimaires de 2008 et d'autre part, du suivi régulier de l'avancée de ce dossier.

III – SECTEUR « COOPERATION REGIONALE »

La commission a souligné une certaine évolution depuis 2007 dans la présentation des interventions pour le domaine de la coopération régionale (retraçant les actions par pays, secteur, projet, ...).

Toutefois, afin de disposer d'une vision globale et transversale du secteur, elle rappelle la nécessité de récapituler les actions également mises en œuvre par les autres directions de la collectivité. Consciente de la difficulté évoquée pour réaliser ce travail, elle propose un effort de décloisonnement des services et de mutualisation des moyens qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

De plus, elle rappelle toute l'importance d'adopter un plan stratégique coordonné, partagé par l'ensemble des acteurs, au niveau régional (celui-ci déclinant les objectifs, les moyens, le suivi/évaluation, la communication).

Enfin, la commission regrette que la mise en place annoncée lors du C.N.S.¹ d'octobre 2008 du Comité Technique de Coordination FED/FEDER², n'ait pu être effective et sollicite une intervention de la collectivité auprès de l'autorité compétente.

¹ Comité National de Suivi.

² Fonds Européen de Développement, Fonds Européen pour le Développement Economique et Régional.

« DEVELOPPEMENT DURABLE »

La commission relève que les engagements qui avaient été pris par la collectivité régionale lors de la présentation du budget primitif 2008 ont été globalement tenus. Cependant, elle demande que la présentation analytique adoptée dans le secteur des affaires économiques soit également appliquée dans celui de l'aménagement et de l'environnement afin d'en avoir une lecture plus claire.

I - SECTEUR « AMENAGEMENT »

La commission rappelle que les orientations stratégiques fixées au travers du SAR devront être déclinées et souligne l'importance des missions de l'AGORAH et de l'E.P.F.R pour le bon aménagement de la Réunion.

Suite à la décision du Conseil régional de recentrer son intervention pour la densification des pôles intermodaux, la commission insiste sur le fait qu'il convient également de soutenir les actions de densification-revitalisation des centres urbains non concernés par la première tranche du Tram-train. Il y a nécessité d'anticiper, pour construire une solide armature urbaine sur le littoral.

Concernant l'endiguement des ravines, la commission réaffirme sa perplexité sur les modalités de mise en œuvre du programme de gestion des risques d'inondations (PGRI). Pour elle, les nouvelles dispositions ne prennent pas suffisamment en compte la faible, voire très faible capacité financière des communes à réaliser les travaux.

II - SECTEUR « ENVIRONNEMENT »

Au vu de la multiplication des plans de gestion et de traitement des déchets, la commission souligne l'intérêt d'une mise en cohérence entre les différents plans et d'une mutualisation des moyens tant humain, technique que financier, lorsque cela est possible.

III – SECTEUR « ROUTES ET TRANSPORTS »

La commission constate le bon niveau global de réalisation concernant ce secteur.

De plus, elle exprime son soutien à la collectivité dans son action en contentieux contre l'Etat concernant le montant de la compensation financière liée au transfert de compétence des routes nationales. Elle estime, en effet, que ce montant est largement sous évalué au regard des nécessaires travaux d'entretien, des tronçons non sécurisés encore à résorber et des 34 km de la Route des Tamarins qui n'ont pas été pris en compte lors de l'évaluation de la compensation.

La commission réitère par ailleurs, son souhait de voir rapidement aboutir la démarche qui consisterait à attribuer à une seule institution la compétence en matière de routes nationale et départementale. Elle souligne l'importance d'appliquer le principe de bonne gouvernance afin que les infrastructures de déplacement en projet ne soient pas retardées ou compromises dans leur réalisation.

Au regard de la décision du tribunal administratif concernant le recours à l'encontre de la DUP du Tram-train et sur la base de l'expérience de la route des Tamarins, la commission appelle la collectivité régionale à faire preuve de toute la vigilance nécessaire pour la conduite des projets du Tram-train et de la nouvelle route du littoral. Cette dernière reste pour elle une priorité.

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

I – SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »

La commission constate que le taux d'engagement pour les aides régionales aux entreprises reste très bas (33,8 %). Elle rappelle qu'elle avait, dans son avis sur le rapport d'étude concernant l'évaluation des aides publiques en faveur des entreprises de la Réunion³, souligné l'intérêt à connaître s'il s'agit de la faiblesse de la demande ou de l'inadéquation des systèmes d'intervention tant sur le fond que sur la procédure.

Compte tenu de la situation financière difficile de nombreuses entreprises, la commission pense qu'il est urgent de mener une réflexion sur la création d'une banque de développement à la Réunion.

La commission rappelle avoir, lors de l'examen du bilan d'activités 2007, souhaité que le bilan d'activité de la SR 21 mais aussi des autres SEM, soit annexé à celui du Conseil régional.

II - SECTEURS « RURALITE, AQUACULTURE ET PECHE »

A maintes reprises, la commission a souligné que la filière pêche connaissait d'importants problèmes d'organisation ; c'est donc avec satisfaction qu'elle prend connaissance du projet de structuration de celle-ci qui devrait lui permettre d'accroître sa compétitivité.

III - SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

La commission note avec satisfaction les actions menées en 2008 pour améliorer les liaisons intercontinentales (baisse des coûts, amélioration de la qualité, études de faisabilité pour un nouveau câble reliant la Réunion à Madagascar). Elle souhaite que le Conseil régional poursuive ses actions.

S'agissant de l'hébergement des serveurs des grands éditeurs mondiaux à la Réunion, la commission souligne que cette possibilité permettra de désengorger l'accès numérique de notre Ile, notamment son goulot d'étranglement que constitue la gestion du Safe.

Enfin, la commission relève que le calendrier de déploiement de la TNT dans les DOM n'est toujours pas fixé par le gouvernement.

³ Avis adopté par le C.E.S.R. lors de l'assemblée plénière du 27 février 2009.

« DEVELOPPEMENT HUMAIN »

I - SECTEURS « EDUCATION ET MOBILITE »

Education

En ce qui concerne le champ des compétences du Conseil régional, la commission constate qu'après nouveau planning des travaux, les prévisions de programmes pour 2008 ont été pour la plupart réalisées. Il en est ainsi pour la construction des nouveaux lycées, de la réhabilitation lourde des anciens établissements et des opérations de restauration scolaire. Toutefois, l'exemple du C.F.A.T. (Centre de Formation aux métiers de L'Automobile et des transports) montre qu'avant de lancer ce type de projet, il convient de bien intégrer les délais de construction et de bien évaluer le dimensionnement de l'opération.

Concernant la montée de la violence et des « incivilités » dans les établissements scolaires même s'il s'agit d'un phénomène général, la commission a précisé son souhait que cette question soit traitée au sein de l'école. Elle souligne l'insuffisance de l'encadrement et des personnels TOS qui ne plaide pas en faveur de l'amélioration de la situation. Aussi, la commission approuve la procédure engagée par le Conseil régional pour obtenir un plan de rattrapage des transferts de l'Etat tant en termes humains que financiers. De même, elle se félicite de l'initiative du Conseil régional visant à maintenir les élèves, lors des pauses du midi, dans l'enceinte de l'Etablissement par une cuisine rénovée aux goûts et prix attractifs.

Mobilité

Globalement, même si la commission considère que le concept et le pilotage de la mobilité ne sont pas suffisamment clairs, elle constate que l'Assemblée régionale a consacré, en 2008, 12 millions d'euros en faveur de la mobilité des lycéens, étudiants ou demandeurs d'emploi.

La commission se félicite de l'initiative prise en 2008 par le Conseil régional. L'année 2008 a été marquée en effet par la signature de la convention entre la Région, l'Association des Directeurs des IUT (ADIUT) et l'Académie de La Réunion en vue de favoriser la mobilité des bacheliers des séries technologiques et des titulaires de BTS et DUT vers des licences professionnelles. Soucieux de permettre une meilleure orientation post baccalauréat et pour tenir compte de la saturation de l'offre de formation de filières courtes professionnalisantes, le Conseil régional a souhaité faciliter ainsi l'accès des jeunes bacheliers réunionnais à ce type d'études en métropole.

I- SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE »

Apprentissage

La commission a bien noté que dans le domaine de l'apprentissage, le Conseil régional avait dû se concentrer sur les nouvelles règles de gestion du PO-FSE, sur l'assurance de la récupération de la taxe d'apprentissage et sur les contrats quinquennaux avec les chambres consulaires.

Elle regrette cependant que les effectifs stagnent et que seule une nouvelle section ait pu être ouverte en 2008. Le nombre de stagiaires s'établit en effet depuis quelques années aux alentours de 4 000.

Réhabilitation des centres de formation

La commission attire l'attention sur la nécessité d'un strict entretien courant de ce patrimoine transféré afin d'éviter les coûts conséquents de réhabilitation lourde, souvent proches de 50 % de leur valeur de construction.

Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La commission souhaiterait une simplification des formalités de délivrance des diplômes en V.A.E pour tous les niveaux et les métiers.

Elle estime que l'accompagnement des candidats est nécessaire précisément en raison des difficultés de ce parcours, digne de celui d'un combattant. Elle souhaite que la Collectivité régionale mette tout en œuvre pour qu'une harmonisation des coûts d'accompagnement soit réalisée et que ceux-ci soient financés.

Illettrisme

Pour la commission, 100 000 illettrés soit 21 % de la population de l'île nécessite que soit mis en place un véritable « Plan Marshall » contre l'illettrisme, condition sine qua non du développement humain, social, culturel et économique. Ceci exige un véritable pilote et une action coordonnée de prévention et de lutte. Les efforts de la Région seule ont bénéficié à 555 individus ; ils ne sont et ne seront pas à l'échelle du défi.

« EPANOUISSEMENT HUMAIN »

La commission prend acte du bilan d'activités, et du compte administratif de la Région pour l'exercice 2008 pour les secteurs du sport, du socio-éducatif et de la culture. Les réalisations présentées sont relativement conformes aux orientations budgétaires et aux prévisions du budget primitif 2008.

I - SECTEUR « CULTURE »

La commission souligne que la collectivité s'attache à faire un bilan de la réalisation des orientations nouvelles issues des Etats généraux de la culture (octobre 2004 – septembre 2005). Cela se traduit par une présentation détaillée et chiffrée des actions entreprises, facilitant la lecture et permettant une relative transparence. Elle souhaite que ces efforts de présentation se poursuivent. Il en ressort que les actions menées en 2008 s'inscrivent dans la continuité. Adhérant ainsi à davantage de professionnalisation et de structuration des activités culturelles, la commission reste attentive au fait que le Conseil régional doit agir dans une réelle démarche de démocratisation, par une recherche et une sensibilisation toujours plus approfondie de nouveaux publics.

Toutefois, elle déplore qu'en matière de littérature il y ait peu d'œuvres des genres roman et nouvelles qui soient produites et encourage donc les actions favorisant l'émergence d'auteurs de ces genres littéraires.

II - SECTEURS « SPORT ET SOCIO-EDUCATIF »

Pour ce secteur, une structuration et un partenariat autour des ligues et comités sont de nature à donner une lisibilité quant à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions. Les efforts en matière d'équipements peuvent être soulignés. La commission pense qu'il est temps que la collectivité s'inscrive de façon plus concrète dans une démarche d'évaluation, par exemple autour de la mise en place d'un office du sport réunionnais.